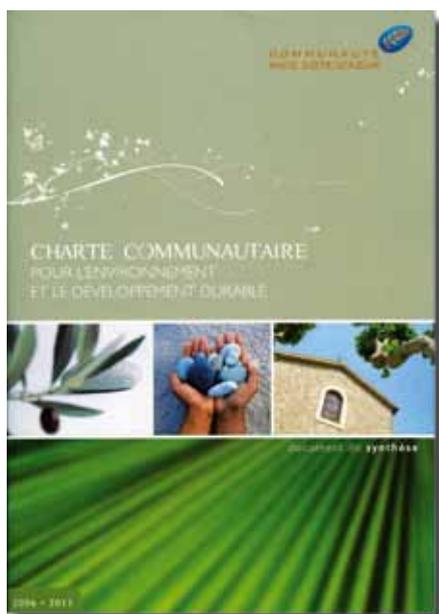




Nice : une Maison et une Charte communautaire pour l'Environnement



Conformément aux engagements pris lors de la signature de la Charte pour l'Environnement en 2001, la ville de Nice a souhaité proposer aux Niçois un espace réservé à l'environnement. La maison de l'environnement a été

inaugurée en juin dernier. C'est un lieu d'information et de sensibilisation du public. Elle permettra de faciliter l'accès de tous au domaine de l'Environnement. Ses objectifs sont : d'éduquer, de favoriser les réflexions et les échanges environnementaux, de contribuer à l'intégration des dimensions économiques, sociales et écologiques de l'environnement pour un développement durable et concerté. La ville de Nice souhaite ainsi susciter l'intérêt et apporter des connaissances sur des thèmes aussi variés que : le cadre de vie, la collecte sélective, la lutte contre le bruit, la qualité de l'eau, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la biodiversité... Parmi les ateliers proposés, un programme pédagogique intitulé : « le bruit, l'écolier, la cité ». Il est destiné aux élèves de cycle 2 et 3 et permet de provoquer une prise de conscience chez les jeunes de leur environnement sonore et de les sensibiliser à la problématique du bruit. Par ailleurs, la Charte pour l'Environnement de la Ville de Nice

a ouvert le chemin à la signature de la Charte pour l'Environnement et le Développement Durable de la Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA) qui regroupe vingt-trois communes autour de Nice. Ainsi, l'engagement est renouvelé pour 5 ans (2006-2011), au travers de quatre axes. Ces axes traduisent les champs d'interventions de la future politique communautaire de l'environnement sans qu'aucune hiérarchie ne soit établie entre eux. Chaque axe se décline en plusieurs « défis » qui représentent des thèmes prioritaires et donnent une traduction plus concrète à l'approche politique. L'axe 3 de la nouvelle Charte a pour objectif d'assurer la sûreté et la qualité environnementales de l'agglomération (eau, déchets, risques, énergie, bruit, air...).

Les axes stratégiques et les actions concerneront donc des compétences communautaires. Cela n'exclut, en aucun cas, que certaines communes puissent être porteuses d'actions spécifiques. Il s'agit, en fait, de saisir l'opportunité de la complémentarité qu'offre l'intercommunalité.

Cette politique de l'environnement au service du respect du cadre de vie se traduit par un objectif budgétaire de 350 millions d'euros.

www.agglo-nice.fr

Bordeaux : Le premier « concierge de rue »

Annoncé par Hugues Martin, député-maire de Bordeaux, le premier contrat de concierge de rue a été signé par InCité avec André Meyer. Il est entré en fonction dans le quartier Saint Michel/Sainte Croix/Capucins le 3 avril.

Il aura pour tâches principales de :

- Favoriser le lien social en assurant une fonction de relais d'information entre les habitants, les institutions et les propriétaires

- Contribuer à la sécurité de proximité et à la tranquillité (résolution de petits conflits, rappel des obligations en cas d'incivilités, signalement de risques...)



Cela n'empêchera pas André Meyer de continuer à rendre tous les services qu'il rend habituellement à ses voisins depuis quinze ans qu'il habite dans le quartier : promener les chiens, nourrir les animaux en l'absence de leurs maîtres, faire les courses, changer les